ERASMUS MID CAP EURO Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : ERASMUS GESTION

Siège social : 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion	
Orientation des placements	3
Politique d'investissement	9
Comptes annuels	
Bilan actif	20
Bilan passif	21
Hors-bilan	22
Compte de résultat	23
Comptes annuels - Annexe	
Règles et méthodes comptables	24
Evolution de l'actif net	27
Complément d'information 1	28
Complément d'information 2	29
Ventilation par nature des créances et dettes	30
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	31
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	34
Affectation des résultats	35
Résultat et autres éléments	41
Inventaire	44

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

« Actions de pays de la Zone Euro »

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice Euro Stoxx Mid Net Return. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice Euro Stoxx Mid Net Return (libellé en euros, dividendes réinvestis) est représentatif des sociétés de moyennes capitalisations de la zone Euro. Cet indice est dérivé de l'indice Stoxx Mid 200. Il couvre les principaux pays de la zone Euro tels que l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas, le Portugal et l'Espagne. Cet indice est publié par la société Stoxx Limited, qui est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA, plus d'information sont disponibles sur www.stoxx.com.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement "value" consiste à procéder à la sélection de valeurs décotées à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs (qualité du management, secteur d'activité, position concurrentielle, situation capitalistique...) et quantitatifs (rentabilité des fonds propres, valeur d'actif, chiffre d'affaires, rentabilité...) conduisant à la détermination d'une valeur industrielle de l'entreprise et la détection d'un "catalyseur" permettant d'anticiper une réduction de la décote mesurée (les titres sont considérés comme décotés lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse).

La recherche de ce catalyseur boursier consiste à identifier un événement qui fera prendre conscience au marché de la sous-évaluation d'un titre. Il peut s'agir d'un changement de management et/ou de stratégie, d'une évolution du contexte sectoriel ou macroéconomique, une cession...

La gestion est discrétionnaire et de conviction autorisant une forte autonomie dans les choix d'investissement, avec la capacité notamment de s'éloigner significativement de l'indice de référence du portefeuille (y compris dans des valeurs non comprises dans l'indice de référence) et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. A ce titre, le portefeuille pourra ne pas évoluer en phase ni en valeur relative, ni dans le temps avec l'indicateur de référence retenu qui n'est pas représentatif des mêmes diversifications du portefeuille (marchés, secteurs, choix et nombre de valeurs, capitalisations...).

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

Stratégie Processus extra-financier de sélection ESG:

L'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-In-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- Définition d'un univers d'investissement initial,
- Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion :
 - Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques).
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de tabac représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
- Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe ».

L'OPCVM s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusion sectorielle et élimination des sociétés les moins bien notées).

Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc)

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions.

Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps)

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en oeuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en oeuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit "Taxonomie") est au minimum de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

Composition des actifs

Actifs utilisés

Actions

Les OPCVM « actions de pays de la zone euro » sont en permanence exposés à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Toutefois, pour satisfaire aux conditions d'éligibilité au PEA, le Fonds sera investi de façon permanente à hauteur de 75% minimum, et exposé jusqu'à 110% de l'actif sans allocation géographique ou sectorielle particulière :

- en actions de sociétés de moyenne capitalisation dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro (y compris la France)
- et autres titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

A titre accessoire et dans la limite de 10% maximum de son actif, le Fonds pourra être investi sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE hors ceux relevant de la classification du fonds et de sa stratégie d'investissement.

Par ailleurs, dans cette même limite de 10% maximum, le Fonds pourra détenir des actions ou parts :

- d'OPCVM de droit français ou étranger toute classification
- de FIA et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, s'ils respectent les quatre critères de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier

Ces OPCVM, FIA, autres placements collectifs et fonds d'investissement peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

• Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires, des OPCVM monétaires et des obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

Instruments dérivés

Le Fonds pourra également intervenir sur tous instruments financiers à terme, tels que contrats futures et options, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers,

- soit en couverture de risque "actions" du portefeuille, tout en respectant l'exposition permanente minimum de 75% de l'actif sur les marchés d'actions.
- soit en exposition du portefeuille (jusqu'à 110% de l'actif) à des actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur marchés à terme se feront dans la limite d'une fois l'actif du Fonds, la surexposition étant plafonnée à 10% de l'actif.

Ces opérations pourront être négociées avec des contreparties sélectionnées par la Société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties, pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour le Fonds, conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier.

Toute contrepartie retenue par le Fonds en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à terme devra être le garant ou une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Titres intégrant des dérivés

Risque sur lequel le gérant peut intervenir

actions

Nature des interventions

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

Nature des instruments utilisés

- bons de souscriptions
- les warrants

Dépôts

Le gérant peut avoir recours aux dépôts à terme pour investir la trésorerie du Fonds. La rémunération ainsi acquise contribue à atteindre l'objectif de performance du fonds. Le Fonds peut recourir jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts.

■ Emprunts d'espèces

Le gérant peut recourir à titre temporaire, à des emprunts d'espèces dans la limite d'un montant ne dépassant pas 10% de l'actif net du Fonds. Le recours aux emprunts d'espèces est effectué dans le cadre de la gestion des souscriptions/rachats.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier;

<u>Nature des interventions</u>: L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

<u>Les types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations</u>: sont les actions, les obligations et autres titres de créances, ces actifs sont compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

<u>Niveau d'utilisation</u>: Les opérations de cession temporaire d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

Effet de levier : néant.

Rémunération : des informations complémentaires figurent à la rubrique "frais et commissions" du prospectus.

<u>Critères déterminant le choix des contreparties</u>: Les contreparties des opérations sont du type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE en respect avec la politique de « Best Sélection » de la société.

CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Néant

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Risque de marché action: Le fonds est investi à 75% minimum de son actif, et est fortement exposé au risque des marchés d'actions (110% de l'actif maximum); si les marchés actions baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont concentrés sur les actions de moyenne capitalisation. Le volume de ces titres cotés en bourse étant généralement réduit, les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque lié à la gestion du fonds : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours des actions. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas à tout moment investi dans les valeurs les plus performantes.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

Risque sur les instruments financiers à terme : Les risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers à terme en couverture de positions ouvertes du portefeuille seront en tout ou partie couverte par l'évolution en sens contraire des sous-jacents desdites positions ouvertes. Ceux inhérents à l'utilisation de ces instruments en exposition se traduiront par des gains ou pertes financiers en fonction des évolutions de leurs sous-jacents. L'intention du gestionnaire n'est pas d'agir significativement sur ces marchés et instruments, en conséquence les risques induits le cas échéant devraient rester peu significatifs.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. Le Fonds est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant des opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres avec la ou les contreparties à ces opérations. Le risque de contrepartie lié à ce type d'opération est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du fonds par contrepartie.

Risques accessoires:

Risque de change : le fonds ERASMUS MID CAP EURO peut être investi en valeurs libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille : l'Euro. En particulier, le fonds pourra être exposé en devises des pays de l'Europe (par exemple Livre Sterling, Franc suisse, Couronne danoise, Couronne suédoise, Couronne norvégienne). Le fonds est exposé à 10% maximum au risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à l'Euro.

Risque de baisse de la valeur d'obligations convertibles : le fonds ERASMUS MID CAP EURO peut être investi indirectement via un OPCVM au maximum à 10% d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend entre autres des facteurs taux, crédit, actions, prix de l'option intégré dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 10% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RSM PARIS

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRE DE GESTION

L'exercice 2023 se termine en belle hausse pour les indices, une nouvelle fois tiré par les larges cap creusant encore l'écart de performance avec les Small et Mid caps de près de 10 points sur l'année. Les écarts de performances ont été massifs, surtout de l'autre côté de l'Atlantique avec les nommés « Magnificent Seven » qui ont porté la performance du Nasdaq à plus de 40% sur l'année alors que l'indice S&P industriels ne progresse que de 12,8%. En Europe, la performance est plus contenue mais atteint tout de même des niveaux attractifs sur les larges cap (Stoxx 600 +12,6%, CAC 40 +16,5%) portées à la fois par la thématique intelligence artificielle pour le secteur de la technologie et par les valeurs du secteur luxe et du secteur bancaire.

Les Small & Mid Caps sous performent une nouvelle fois dans un contexte macro-économique incertain qui s'explique par deux facteurs : 1) un sentiment négatif sur l'environnement et la macro économie qui pousse les investisseurs à se détourner des Small Caps qui sont vues comme plus cycliques et moins résistantes lors d'une récession et 2) un momentum opérationnel qui a été moins bon avec une croissance négative des bénéfices par actions de 3% sur l'année par rapport à une croissance de 4% pour les larges caps.

Dans un contexte de forte volatilité avec des événements comme la crise bancaire, les risques sur le cycle économique et les espoirs de fin d'année autour d'une baisse des taux de la part des banques centrales, la performance du fonds ressort en dessous de celle de son indice de référence, avec une progression de 5,76% (part R), 6,40% (part I), 6,08% (part E) contre un indice en hausse de 10,2%. Le fonds a été pénalisé par son biais Small Caps par rapport à son indice, ainsi que par son absence totale du secteur bancaire qui a surperformé grâce à la forte hausse des taux et du secteur de la défense porté par les conflits dans le monde.

Notre approche qui consiste à positionner le fonds majoritairement sur des valeurs de croissance visible aux valorisations maitrisées est restée valide cette année. Cependant, cette partie de la cote Small et Mid Caps a été moins recherchée dans un contexte de hausse des taux alors que ces sociétés ont continué de délivrer leurs plans opérationnels, ce qui a pénalisé le fonds. Nous avons néanmoins réduit notre exposition en début d'année pour cause de momentum négatif, que nous avons progressivement repondérée en fin d'année lorsque que les marchés se sont montrés plus optimistes sur la trajectoire baissière des taux. La part de ces sociétés reste significative dans le portefeuille pour 2024.

Dans le détail, trois sociétés ont particulièrement contribué à la performance du fonds. Tout d'abord, Kontron (+40%), société allemande qui s'est spécialisé dans l'internet des objets connectés a vendu sa division IT Services qui était la moins bien margée et la moins génératrice de valeur pour près d'1Mds€ lui permettant de 1) recentrer ses forces et activités, 2) accroître le retour à l'actionnaire avec un dividende exceptionnel et du rachat d'actions et 3) bénéficier d'une force de frappe importante pour faire des acquisitions et gagner des parts de marché. Également, De Longhi (+40%) société italienne de consommation discrétionnaire a rebondit grâce à de meilleures perspectives au cours de l'année avec un rebond des ventes sur le café professionnel et la fin du déstockage chez les distributeurs. La société a par ailleurs réalisé plusieurs acquisitions intéressantes et continue de se développer sur ses segments, induisant un effet relutif sur les bénéfices par action. Pour finir, Aixtron (+40%), société allemande spécialisée dans les équipements pour la production de semi-conducteurs a très bien performé sur l'année grâce à un carnet de commande solide et des perspectives de développement à moyen terme très attractif. Ces 3 sociétés restent de fortes convictions pour le fonds en 2024.

A contrario, d'autres titres ont pesé sur la performance, au premier rang desquels Imerys (-30%) pénalisée par la baisse des prix du lithium de près de 80% en 2023 et les incertitudes autour des volumes de production sur l'année. Le déstockage a été massif surtout sur la partie construction, mais nous pensons que 2024 devrait être un bon cru pour Imerys : 1) résolution du procès du talc aux US, 2) stabilisation des volumes, 3) publication des réserves de lithium des mines de Beauvoir et Cornouailles et 4) annonce d'un partenariat d'exploitation qui pourrait être sous forme capitalistique. Le fonds a également été impacté par la baisse de DEME (-20%) société spécialisée dans les projets de dragage et d'offshore wind dans le monde en raison des craintes autour de la faisabilité de ces projets notamment après l'annulation de certains projets Orsted. En dépit de ces craintes, le carnet de commande de DEME est très solide pour les prochaines années, et nous pensons que la société devrait améliorer ses marges en 2024 grâce à un effet mix positif et des contrats mieux margés. Enfin, Neoen (-20%) a pénalisé la performance à cause de l'augmentation de capital réalisée en début d'année qui a été sur des montants plus élevés qu'anticipé par le marché et surtout par la hausse des taux qui a entrainé une contraction des retours sur investissements de la société.

Nous conservons un portefeuille composé de sociétés de qualité qui seront capables de générer de la croissance une nouvelle fois en 2024. Nous avons renforcé les titres qui ont sous-performé en 2023 en dépit d'une bonne performance opérationnelle (comme Sesa, Alten, Dermapharm, Ipsos) et qui montrent des perspectives attractives pour 2024. En face, nous avons allégé les titres de consommation discrétionnaire (comme Puma, Hugo Boss, Forvia) qui pourraient être touchés par un ralentissement de la demande et par des retards d'acheminements des stocks à cause du conflit en mer rouge. Nous restons sous-pondérés sur le secteur des financières car nous pensons que les banques centrales vont commencer à baisser leurs taux directeurs sur l'année 2024, entrainant un regain d'appétit pour les valeurs technologiques et dites de croissance. Également, nous pensons que l'horizon devrait s'éclaircir pour les Small & Mid Caps alors que les prévisions de croissance de bénéfices par action sont largement supérieures que celles des larges caps (+12% vs +2%) et que les valorisations atteignent des niveaux plus qu'attractifs (10% de décote vs une prime moyenne historique de 12%). Comme toujours, nous restons réactifs au gré de l'évolution du contexte macroéconomique et des politiques des banques centrales.

PERFORMANCES DE L'OPC

Les performance passée de préjugent pas des performances futures.

Performance nette du 30/12/2022 au 29/12/2023		
Erasmus Mid Cap Euro Part R	5,76 %	
Erasmus Mid Cap Euro Part I	6,40 %	
Erasmus Mid Cap Euro Part E	6,08 %	
Euro Stoxx Mid Net Return	10,21 %	

PRINCIPAUX MOUVEMENT INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Instrument	, ISIN ,	Trade Dat 🚽	Buy/Se"↓	Trade Price 🚽	Quantit 🚽	Montant Bru 🕌
ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	21/02/2023	Sell	2 771,98	395,00	1 094 932
ERASMUS SMID EUROPE CROISSANCE F	FR001400E755	21/02/2023	Buy	100,00	10 000,00	1 000 000
FREENET AG	DE000A0Z2ZZ5	16/05/2023	Sell	26,28	33 743	886 726
ARKEMA	FR0010313833	21/02/2023	Sell	95,08	9 000	855 685
ID LOGISTICS	FR0010929125	14/08/2023	Sell	241,33	3 054	737 014
SOLVAY SA	BE0003470755	21/02/2023	Buy	111,99	6 407	717 535
IMERYS SA	FR0000120859	29/12/2023	Buy	28,36	25 000	708 915
LEONARDO SPA	IT0003856405	26/05/2023	Sell	10,28	65 000	668 272
EDENRED	FR0010908533	21/02/2023	Buy	50,91	13 000	661 790
IMERYS SA	FR0000120859	13/07/2023	Sell	32,93	20 000	658 696
SOLVAY SA	BE0003470755	02/08/2023	Sell	107,78	6 000	646 694
D'IETEREN SA/NV	BE0974259880	10/01/2023	Sell	178,11	3 500	623 372
SHURGARD SELF REIT	GG00BQZCBZ44	29/09/2023	Sell	37,57	16 151	606 761
SIXT SE	DE0007231326	28/12/2023	Buy	100,47	6 000	602 829
FORVIA	FR0000121147	23/01/2023	Sell	17,21	35 000	602 347
KERRY GROUP PLC-A	IE0004906560	06/01/2023	Sell	85,57	7 000	598 991
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	DE0005313704	19/04/2023	Buy	114,47	5 000	572 330
CARREFOUR SA	FR0000120172	18/07/2023	Sell	17,22	32 000	551 034
UCB SA	BE0003739530	19/09/2023	Sell	82,37	6 654	548 069
BAWAG GROUP AG	AT0000BAWAG2	25/07/2023	Buy	44,75	12 000	537 000

INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR ERASMUS GESTION

Au 29/12/2023, Erasmus Mid Cap Euro détient des part des fonds Erasmus Small Cap Euro et Erasmus Smid Croissance Europe.

TAXONOMIE / SFDR

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

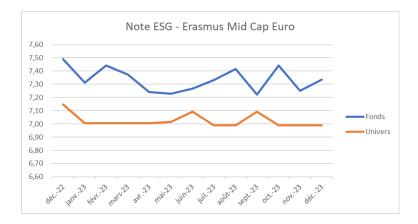
L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit « Taxonomie ») est de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

COMPTE-RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,3 sur une échelle allant de 0 à 10. La note de son univers est de 7,0. La note du portefeuille était de 7,5 à fin décembre 2022 et 7,2 pour l'univers. Au cours de cette partie de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille est restée durablement supérieure à celle de son univers d'investissement.



COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <u>www.erasmusgestion.com</u> dans la rubrique Informations règlementaires

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet <u>www.erasmusgestion.com</u> dans la rubrique Informations règlementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société. Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère. Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société. Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016. Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion : sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir : ses dirigeants, ses gérants, ses commerciaux, son RCCI, son Secrétaire Général. La ventilation des rémunérations sur l'exercice 2023 est de 1207k€ au titre des rémunérations fixes et 206k€ au titre des rémunérations variables ; ces montants concernent 21 bénéficiaires.

La Politique de rémunération est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations règlementaires.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend uninvestissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des

pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une listed'activités économiques durablessur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Identifiant d'entité juridique : Erasmus Mid Cap Euro 969500QVL78RUVFHWJ74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un object	jectif d'investissement durable ?		
Oui	Non		
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social		
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales adaptées aux particularités de chaque secteur investi. En fonction de l'industrie, plusieurs enjeux climatiques ont été analysés pour chaque investissement parmi : les émissions carbone, l'empreinte carbone de la production, la vulnérabilité au changement climatique, le financement de l'impact environnemental, le stress hydrique, la biodiversité, l'approvisionnement en matière première et la gestion des déchets toxiques.

De plus, ce produit a exclu de ses investissements les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Nous avons collecté les données relatives à plusieurs dizaines d'indicateurs afin d'évaluer la durabilité des entreprises. Nous avons fait le choix de publier cinq indicateurs annuellement. Ceux-ci sont calculés pour chaque émetteur, agrégés pour le fonds de manière équipondérée et comparés au taux moyen de l'univers d'investissement.

Nous nous sommes engagés, pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro, à obtenir de meilleur résultats sur l'indicateur environnemental (intensité carbone) et l'indicateur de gouvernance (indépendance du conseil d'administration).

Indicateur environnemental :

Intensité carbone: indicateur clef dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'intensité carbone informe sur les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise. Sont prises en compte les émissions directes (dites « scope 1 ») et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (« scope 2 »).

L'intensité carbone du fonds Erasmus Mid Cap Euro sur la période était de 88,8 contre 169,1 pour son univers de référence (en Tonnes équivalent CO2 / millions d'euros de chiffre d'affaires).

Indicateurs sociaux :

Place des femmes au conseil d'administration: Cet indicateur permet d'évaluer l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Le taux d'administratrices dans le conseil d'administration était en moyenne 40,7% pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro (Nombre d'administratrice / nombre total d'administrateurs dans le CA)

Taux d'attrition: Cet indicateur d'impact social mesure la vitesse de renouvellent des effectifs d'une entreprise. Le taux d'attrition pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro était en moyenne de 13,1% (Nombre de départs et d'arrivées x ½ / nombre d'employé en début d'année)

Indicateur de gouvernance :

Indépendance du conseil d'administration : Un taux élevé d'indépendance du Conseil d'Administration est révélateur de la qualité de la gouvernance d'une entreprise. Le code Afep-Medef, que nous suivons, précise que « par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la société ou de son groupe, mais dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autres) avec ceux-ci. » Le taux d'indépendance du conseil d'administration pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro était en moyenne de 80,6% contre 76,1% pour son univers de référence (Nombre

d'administrateur indépendants / Nombre total d'administrateurs dans le CA)

Indicateur de droits humains :

Taux de société ayant signé des accords collectifs ou ayant adopté une convention collective: Le taux d'existence de conventions collectives pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro sur la période était de 88% (Nombre d'entreprises ayant signé des accords ou ayant adopté une convention collective / nombre d'entreprise en portefeuille)

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Globalement les indicateurs environnementaux ou sociaux ont été améliorés par rapport à la période précédentes ou sont restés stables.

Indicateur environnemental :

Intensité carbone (stable) : L'intensité carbone du fonds Erasmus Mid Cap Euro sur la période était de 67 contre 67 pour la période précédente.

Indicateurs sociaux :

Place des femmes au conseil d'administration (en hausse) : Le taux d'administratrices dans le conseil d'administration était en moyenne 34% contre 26 % pour la période précédente.

Taux d'attrition (stable) : Le taux d'attrition pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro était en moyenne de 16% contre 15% pour la période précédente.

Indicateur de gouvernance :

Indépendance du conseil d'administration (stable) : Le taux d'indépendance du conseil d'administration pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro était en moyenne de 63% contre 63% pour la période précédente.

Indicateur de droits humains :

Taux de société ayant signé des accords collectifs ou ayant adopté une convention collective (en hausse): Le taux d'existence de conventions collectives pour le fonds Erasmus Mid Cap Euro sur la période était de 93% contre 86% pour la période précédente.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux auestions environnementales. sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les

actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Description détaillée :

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit a pris en considération les principales incidences négatives sur la facteur de durabilité (PAI). Les PAI ont été collecté par un prestataire tiers indépendant et seront publiées dans le rapport sur les principales incidences négatives. Il s'agissait dans un premier temps, pour la période, de garantir la transparence des investissements. Les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS du règlement SFDR ont été pris en considération dans l'ensemble. En cas de besoin, Erasmus Gestion a eu recours à des proxies ou analyses qualitatives pour remplacer certains indicateurs PAI, en s'assurant que les proxies/analyses portent sur la même thématique que l'indicateur remplacé et que leur utilisation soit systématique (tous les émetteurs des titres en portefeuille).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période, à savoir:

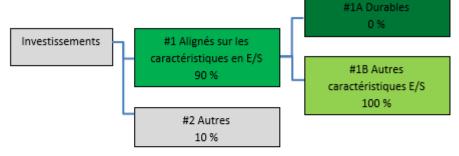
Investissements les plus important	Secteur	% actifs*	Pays
UCB	Health Care	3,5%	Belgique
Technip Energies	Energy	3,4%	France
D'Iteren Group	Consumer Discretionary	3,4%	Belgique
Imerys	Materials	3,5%	France
Kontron	Information Technology	4,0%	Allemagne
Sesa	Information Technology	3,6%	Italie
Sopra Steria	Information Technology	3,3%	France

^{*}Le pourcentage affiché correspond au poids de l'investissement par rapport à l'actif net du fonds au moment au cours de l'exercice où celui-ci était le plus important.



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

 la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La stratégie d'investissement ne prévoit pas de biais sectoriel et se laisse la possibilité d'investir dans tous secteurs. Les secteurs économiques qui ont été prépondérants sur la période sont : la technologie, l'industrie, la consommation discrétionnaire, les télécommunication, les matériaux.

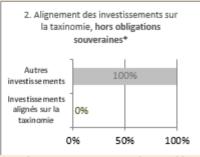
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part desrevenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements: des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des dépenses d'exploitation (Ope) pour refléter les activités opérationnelles vertesdes sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

> Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions
 conversions
- Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Ce produit ne s'est pas fixé d'objectif d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissement inclus dans la catégorie « Autres » sont les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi des indicateurs de durabilité environnementaux et sociaux. Ils sont restés durablement strictement inférieure à 10% sur la période.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit a fait l'objet de contrôles quotidiens ainsi que d'un audit annuel permettant de s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice spécifique a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait.

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes		_
Dépôts	-	-
Instruments financiers	36,278,751.14	36,068,488.33
Actions et valeurs assimilées	32,491,141.15	32,193,445.77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32,491,141.15	32,193,445.77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	3,787,609.99	3,875,042.56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	3,781,009.99	3,868,142.56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	6,600.00	6,900.00
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,530,192.55	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,530,192.55	-
Comptes financiers	908,711.44	2,420,021.48
Liquidités	908,711.44	2,420,021.48
TOTAL DE L'ACTIF	38,717,655.13	38,488,509.81

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	37,753,037.44	42,636,945.35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-849,334.42	-4,392,979.44
Résultat de l'exercice (a,b)	87,229.48	203,501.43
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	36,990,932.50	38,447,467.34
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1,726,722.63	41,042.47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,726,722.63	41,042.47
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	38,717,655.13	38,488,509.81

⁽a) Y compris comptes de régularisations.

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières		_
Produits sur actions et valeurs assimilées	685,275.46	735,242.10
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	71,676.53	4,130.42
Produits sur prêts		
Autres produits financiers		
TOTAL I	756,951.99	739,372.52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		_
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	-333.55	-12,081.00
Autres charges financières		
TOTAL II	-333.55	-12,081.00
Résultat sur opérations financières (I + II)	756,618.44	727,291.52
Autres produits (III)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-649,169.22	-527,400.93
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	107,449.22	199,890.59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-20,219.74	3,610.84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)		
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	87,229.48	203,501.43

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1.50% TTC maximum pour la part R
- 0.90% TTC maximum pour la part l
- 1.20% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de fonctionnement et autres services

- 0.90% TTC maximum pour la part R de l'actif net
- 0.90% TTC maximum pour la part I de l'actif net
- 0.90% TTC maximum pour la part E de l'actif net

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Part R, part I et part E : 20% de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (Euro Stoxx Mid Net Return), si la performance du FCP est positive.

Part variable basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et de l'indice de référence, sur l'exercice comptable.

La méthode de calcul utilisée est celle de l'actif fictif aussi appelée « actif indicé ».

Définition de l'actif fictif : l'actif fictif permet de neutraliser les effets de bords sur les souscriptions/rachats, c'est-à-dire que les rachats sont sortis sur la VL fictive car cela représente le montant que les investisseurs auraient obtenu en investissant sur un fond performant comme le benchmark. Les souscriptions sont-elles rentrées sur la VL publiée car il s'agit de l'investissement initial.

Cette méthode permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscription et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance du benchmark choisi.

Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs nous donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence.

Cette surperformance est alors multipliée par le taux de frais variables, le résultat de cette opération correspondant à la provision à passer dans les conditions reprises ci-dessous :

• Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est supérieure à celle de l'indice de référence et est supérieure à 0, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre la performance du fonds commun de placement et celle de l'indice.

- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice comptable, est supérieure à l'indice de référence calculé sur la même période et est supérieure à 0, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.
- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est inférieure à l'indice de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- Cette part variable n'est définitivement perçue à la fin de chaque exercice comptable n, au titre de l'exercice comptable n, que si sur cette période, la performance du FCP est supérieure à l'indice de référence et est supérieure à 0. Dans tous les autres cas, aucun frais de gestion variable n'est prélevé en fin d'exercice comptable.
- Ces frais variables sont directement imputés au compte de résultat du fonds à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement.

A compter de l'exercice débutant le 1er janvier 2022, **une période de rattrapage des sous-performances passés est mise en place** : Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec remise à zéro à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission, est instaurée.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part I Capitalisation pour la part R Capitalisation pour la part E

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I Capitalisation pour la part R Capitalisation pour la part E

Changements affectant le fonds

- Frais de gestion : passage à deux postes : frais de gestion financière et frais de fonctionnement.
- Augmentation du taux des frais : A compter du 1er juillet 2023 des frais de fonctionnement de 0,90% ont été ajoutés sur les 3 catégories de part.

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	38,447,467.34	51,032,482.93
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,600,326.65	3,564,149.96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-5,216,975.48	-3,911,801.51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4,526,387.18	3,339,549.22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,878,141.18	-6,977,626.22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	288,125.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-510,000.00
Frais de transaction	-479,791.00	-552,936.45
Différences de change	0.33	-0.91
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2,884,209.44	-8,146,240.27
Différence d'estimation exercice N	1,001,549.97	-1,882,659.47
Différence d'estimation exercice N-1	1,882,659.47	-6,263,580.80
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	121,875.00
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	121,875.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	107,449.22	199,890.59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	36,990,932.50	38,447,467.34

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	3,781,009.99
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{\star}}})$ Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,032.944	
Nombre de titres rachetés	5,491.190	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	13.0000	
Nombre de titres rachetés	101.0000	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	566.800	
Nombre de titres rachetés	1,879.000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	459,812.63	1.92
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	181,429.16	1.32
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	7,927.43	1.62
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

^(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers *	1,530,192.55
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	1,530,192.55
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit euros Déposit autres devises	
Déposit euros Déposit autres devises Collatéraux espèces	
Déposit euros Déposit autres devises	
Déposit euros Déposit autres devises Collatéraux espèces	
Déposit euros Déposit autres devises Collatéraux espèces Provision charges d'emprunts	
Déposit euros Déposit autres devises Collatéraux espèces Provision charges d'emprunts Valorisation des ventes de devises à terme	
Déposit euros Déposit autres devises Collatéraux espèces Provision charges d'emprunts Valorisation des ventes de devises à terme Contrevaleur des achats à terme	62,613.67
Déposit euros Déposit autres devises Collatéraux espèces Provision charges d'emprunts Valorisation des ventes de devises à terme Contrevaleur des achats à terme Frais et charges non encore payés	62,613.67 1,664,108.96

^{*} Ventes valeurs mobilière à recevoir

^{**} Achats valeurs mobilière à régler

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de horsbilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	908,711.44
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	908,711.44	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	16.75
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		-
Résultat	4,453.45	70,546.43
Total	4,453.45	70,546.43
Affectation		
Distribution		-
Report à nouveau de l'exercice	+	-
Capitalisation	4,453.45	70,546.43
Total	4,453.45	70,546.43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		-
Distribution unitaire	+	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	+	-
provenant de l'exercice N-1	+	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	+	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-527,843.53	-2,739,200.10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-527,843.53	-2,739,200.10
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-527,843.53	-2,739,200.10
Total	-527,843.53	-2,739,200.10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	81,611.30	130,013.34
Total	81,611.30	130,013.34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	81,611.30	130,013.34
Total	81,611.30	130,013.34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-312,860.79	-1,598,841.71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-312,860.79	-1,598,841.71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-312,860.79	-1,598,841.71
Total	-312,860.79	-1,598,841.71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,164.73	2,941.66
Total	1,164.73	2,941.66
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,164.73	2,941.66
Total	1,164.73	2,941.66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8,630.10	-54,937.63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8,630.10	-54,937.63
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8,630.10	-54,937.63
Total	-8,630.10	-54,937.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	674.31	715.76	840.35	636.53	673.22
Actif net (en k EUR)	32,904.21	31,795.98	33,650.62	23,952.33	23,004.72
Nombre de titres					
Parts C	48,796.249	44,422.097	40,043.327	37,629.032	34,170.786

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	11.78	11.96	132.93	-72.79	-15.44
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		4. 5.	c 2=		
Parts C	1.02	-11.64	-2.27	1.87	0.13

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	14,491.47	15,453.83	18,227.02	13,889.16	14,777.88
Actif net (en k EUR)	16,781.13	13,120.31	16,604.82	14,014.17	13,610.43
Nombre de titres					
Parts C	1,158.0000	849.0000	911.0000	1,009.0000	921.0000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes (en EUR) Parts C	253.10	259.93	2,875.44	-1,584.58	-339.69
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	82.31	-189.50	30.19	128.85	88.61

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020 31/12/2021		30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	101.31	108.02	127.12	96.58	102.45
Actif net (en k EUR)	513.18	696.06	777.04	480.97	375.78
Nombre de titres					
Parts C	5,065.000	6,443.698	6,112.470	4,979.938	3,667.738

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes (en EUR) Parts C	1.09	1.80	20.08	-11.03	-2.35
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) Parts C	-0.16	-1.34	-0.05	0.59	0.31

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				32,491,141.15	87.84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				32,491,141.15	87.84
AIXTRON SE	23,000.00	38.66	EUR	889,180.00	2.40
ALTEN SA	7,423.00	134.60	EUR	999,135.80	2.70
AMPLIFON SPA	20,000.00	31.34	EUR	626,800.00	1.69
ARCADIS NV	25,000.00	48.84	EUR	1,221,000.00	3.30
BEIERSDORF AG	4,000.00	135.70	EUR	542,800.00	1.47
BIOMERIEUX	5,500.00	100.60	EUR	553,300.00	1.50
COVESTRO AG	11,000.00	52.68	EUR	579,480.00	1.57
DELONGHI SPA	40,000.00	30.52	EUR	1,220,800.00	3.30
DEME GROUP	9,282.00	111.40	EUR	1,034,014.80	2.80
DERMAPHARM HOLDING SE	23,713.00	42.34	EUR	1,004,008.41	2.71
DIETEREN GROUP	7,003.00	176.90	EUR	1,238,830.70	3.35
EDENRED	15,000.00	54.14	EUR	812,100.00	2.20
EDP RENOVAVEIS SA	60,000.00	18.52	EUR	1,111,500.00	3.00
FORVIA	38,000.00	20.42	EUR	775,960.00	2.10
HUGO BOSS AG -ORD	9,500.00	67.46	EUR	640,870.00	1.73
IMCD NV	4,000.00	157.55	EUR	630,200.00	1.70
IMERYS SA	25,000.00	28.48	EUR	712,000.00	1.92
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	80,000.00	11.45	EUR	916,000.00	2.48
IPSOS	18,759.00	56.75	EUR	1,064,573.25	2.88
IREN SPA	180,000.00	1.97	EUR	355,140.00	0.96
KION GROUP AG	20,000.00	38.67	EUR	773,400.00	2.09
KONTRON AG	67,608.00	21.50	EUR	1,453,572.00	3.93
LEG IMMOBILIEN SE	10,000.00	79.32	EUR	793,200.00	2.14
MAYR-MELNHOF KARTON AG	4,564.00	126.60	EUR	577,802.40	1.56
NEOEN SA	28,888.00	30.28	EUR	874,728.64	2.36
PUMA SE	12,000.00	50.52	EUR	606,240.00	1.64
QIAGEN N.V.	10,000.00	39.40	EUR	394,000.00	1.07
S.O.I.T.E.C.	4,000.00	161.80	EUR	647,200.00	1.75
SEB SA	8,000.00	113.00	EUR	904,000.00	2.44
SESA SPA	10,717.00	123.00	EUR	1,318,191.00	3.56
SIGNIFY NV	24,000.00	30.32	EUR	727,680.00	1.97
SIXT SE	6,000.00	101.20	EUR	607,200.00	1.64
SOCIETE BIC SA	13,000.00	62.85	EUR	817,050.00	2.21

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SOLVAY SA	20,000.00	27.73	EUR	554,600.00	1.50
SOPRA STERIA GROUP	6,200.00	197.80	EUR	1,226,360.00	3.32
SPIE SA - W/I	36,874.00	28.30	EUR	1,043,534.20	2.82
TEAMVIEWER SE	60,000.00	14.06	EUR	843,600.00	2.28
VIRBAC SA	2,520.00	359.50	EUR	905,940.00	2.45
VIVENDI SE	51,173.00	9.68	EUR	495,149.95	1.34
Titres d'OPC				3,787,609.99	10.24
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non p Etats membres de l'Union européenne	rofessionnels et éc	uivalents d´a	autres pays	3,781,009.99	10.22
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	1,010.000991	2,819.12	EUR	2,847,313.99	7.70
ERASMUS SMID CROS EUR-PRT F	9,600	97.26	EUR	933,696.00	2.52
Autres Fonds d'investissement professionnels et équ Européenne et organismes de titrisations non cotés	ivalents d´autres Et	ats membres	s de l'Union	6,600.00	0.02
AXA EXPANSION 1 FCPR	30,000	0.22	EUR	6,600.00	0.02
Créances				1,530,192.55	4.14
Dettes				-1,726,722.63	-4.67
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				908,711.44	2.46
TOTAL ACTIF NET			EUR	36,990,932.50	100.00